

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Communauté de Communes du Sud Marnais

#### SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 14 septembre 2021

Date d'affichage : 22 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard POIREL, président.

Présents : BARBIER Patrice, BOGUET Daniel, BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, BROcq Daniel, CAIN Jean-Pierre, CAIN Patrick, DE ANDRADE Maxime, DEBAIRE Annie, DELAITRE Danielle, DOC Denis, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GANDON Benoit, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, GUYARD Bernard, JACOB Michel, JACQUET Patrice, LEPAGE Rémy, MATHELLIE Thierry, MORVAL Brigitte, MUSSET Odile, POINSENET Sandrine, POIREL Bernard, POUcINEAU Sabine, RONDEAU Pascal, SEGUINIOL Alexandre, SIMONNET Janick.

Absents : BIJOT Brice représenté par BROcq Daniel, BOULARD Roland représenté par DELAITRE Danielle, GONCALVES Alain, LE LOROux Francis représenté par GANDON Benoit.

Pouvoirs : RADET Chantal a donné pouvoir à MUSSET Odile, ROUSSELLE Alain a donné pouvoir à JACOB Michel.

Secrétaire : Monsieur BARBIER Patrice

La séance est ouverte.

#### 20210956 - Maison France Services : autorisation d'achat du bâtiment

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
30	32	32	0	0	0

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.

Le réseau France services poursuit donc l'objectif de proposer une offre plus homogène avec un accompagnement aux démarches en ligne assuré par au moins deux agents polyvalents formés pour répondre aux sollicitations relatives à une socle minimal de 9 services (référénts locaux facilement joignables, présence physique, web-conférence) : Pôle emploi, La Poste, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'allocations familiales (CAF), Mutualité sociale agricole (MSA), Direction départementale des finances publiques (DDFiP), Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice : capacité à délivrer les bons d'accès aux consultations gratuites des avocats et notaires, avec la possibilité d'intégrer des partenaires locaux (mission locale etc.).

Les agents polyvalents bénéficient d'une formation renforcée du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) au premier accueil et à l'accompagnement aux démarches en ligne ainsi qu'une formation des opérateurs et ministères partenaires.

La participation de l'État est fixée à 30 000 € par an pour les structures portées par les collectivités territoriales. Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge. Lorsque la structure "France Services" est hébergée dans une implantation de l'État, le financement forfaitaire est réduit à hauteur du coût des prestations mutualisées offertes.

Après avoir rappelé les grands principes d'une maison France services, Monsieur le président explique le projet d'implantation de la MFS dans l'ancien hôtel de Paris à Fère-Champenoise.

Le rez-de chaussée accueillera les services de La Poste, deux bureaux France services, l'épicerie sociale et une cuisine. L'étage sera composé de deux bureaux dédiés au CIAS, une salle de réunion et des logements sociaux dans le cadre d'une convention signée avec le club de prévention d'Epernay.

La labellisation de la maison France services doit intervenir avant la fin du deuxième trimestre 2022. Considérant le calendrier de travaux, et en accord avec les services de la sous-préfecture, la MFS occupera des locaux temporaires, en conformité avec le cahier des charges.

Vu le courrier de Monsieur le préfet du 2 février 2021, informant de l'accord de principe de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Vu la délibération n°2017/29-11/1 du 29 novembre 2017 de la commune de Fère-Champenoise demandant d'inscrire le projet de MSAP à la CCSM,

Vu la délibération n°201801 07 du 15 janvier 2018 de la CCSM décidant d'inscrire le projet de MSAP dans le cadre de l'intérêt communautaire,

Considérant l'avis du domaine du 19 octobre 2020,

AUTORISE le président à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'achat de ce bien pour un montant hors frais de notaire de 138 000 €.

#### 20210957 - Maison France Services : Autorisation de demande de subventions

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
30	32	32	0	0	0

En plus des aides au fonctionnement, les collectivités territoriales peuvent, en outre, bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour couvrir jusqu'à 80 % de leurs dépenses d'investissement.

La Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations investira d'ici à 2022, 30 millions d'euros pour assurer le déploiement de France Services et assurer, à ce titre la montée en gamme des structures postales.

Dans le phasage du projet, et en accord avec les services de la sous-préfecture, le dossier de demande de subvention DETR comprendra deux parties : l'une sur l'achat (enveloppe complémentaire DETR 2021), l'autre pour les travaux (DETR 2022). Seuls les coûts (acquisition et travaux) relatifs à la partie administrative (FS et autres bureaux) pourront être pris en charge dans le calcul du coût éligible. Les coûts relatifs à la partie « logements sociaux » ne pourront pas être subventionnés par la DETR mais plutôt sur les crédits dédiés au fonds national des aides à la pierre.

AUTORISE le Président à demander la subvention DTER ainsi que toutes les autres subventions entrant dans le projet.

Informations et questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40.

Fait à Fère-Champenoise, les jours, mois et an susdits

Le président,

